



# Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - BP 41060 - 67452 Mundolsheim Cedex  
Tél.: 03 88 20 01 70 - Fax: 03 88 20 39 87  
communication@mundolsheim.fr

**CIR. n° 2023/46**

## **ARRETE MUNICIPAL**

Le Maire de la Commune de Mundolsheim,

**VU** le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213 -1 et suivants,  
**VU** le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 3221.4,  
**VU** les dispositions du Code de la Route et notamment l'article R 411-8,  
**VU** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,

**CONSIDERANT** l'organisation du Messti avec une brocante dans plusieurs rues de Mundolsheim,

### **a r r ê t e**

**Article 1er** : Le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et complété temporairement du 21 au 23 août 2023 comme suit :

**RUE DE LA GARE, RUE DES FLEURS, RUE DES JARDINS, RUE CALMETTE, RUE DE LA NOUVELLE EGLISE, RUE DU PRINTEMPS, RUE DE LA PAIX, RUE DE LA LIBERTE ET RUE DU CLIMONT**

Ajouter Réglementation 4.03.02. :

#### **VOIES OU LE STATIONNEMENT EST INTERDIT**

- Stationnement interdit des deux côtés de la chaussée et sur toute la longueur de la rue y compris pour les riverains de 7h30 à 17h
  - o Le 21/08/2023 pour les rues de la Gare, de la nouvelle Eglise et du Climont
  - o Le 22/08/2023 pour les rues de la Liberté, de la Paix et des Fleurs
  - o Le 23/08/2023 pour les rues du Printemps, des Jardins et Calmette

**Article 2** : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Inspection Interministérielle sur la signalisation routière de chantier sera mise en place et entretenue par les services techniques de la mairie.

**Article 3** : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent temporairement toutes les dispositions contraires antérieures.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Président de l'Eurométropole, service circulation
- Monsieur le Capitaine de la brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim,
- Publié sur le site internet de la commune le 11/08/2022

Fait à Mundolsheim, le 11 août 2023

Pour le maire et par délégation

Cathie PETRI



Maire de Mundolsheim